



Changement de curateur et contrat de protection futur

Par **corinne Bouhanik**, le **08/07/2018** à **21:42**

ma mère est sous curatelle renforcée.elle a rédigé un mandat de protection futur avec l'aide de son curateur.

Pour des raisons économiques, sur le conseil de son curateur, elle demande un changement de curateur et demande la nomination de sa petite fille pour laquelle a été rédigé le contrat de protection futur.

le magistrat change le curateur et nome une association pour le remplacer. une enquête sociable avait d'abord été ordonnée par le magistrat. cette enquête a été réalisée par l'association qui est nommé curateur.

qu'en pensez vous ?